

Le CSE : Comité Social et Économique



Comité Social et Économique

Négocier la mise en place avant le **31 décembre 2019**

Où ?

Dans les entreprises à partir de 11 salariés.

Pourquoi le CSE ?

Le CSE fusionne les instances DP - CE - CHSCT pour défendre les droits et les intérêts des salariés : activités professionnelles - vie au travail - organisation du travail - choix stratégiques de l'entreprise. Le CSE reprend les attributions des anciennes instances avec moins de représentants et moins de crédits d'heures.

Importance de votre participation à l'élection

Les suffrages obtenus déterminent la représentativité syndicale dans l'entreprise et la nomination d'un DS, négociateur et signataire des accords d'entreprises. Les résultats de ces élections conditionnent la représentativité de la CGT au niveau national.



Importance de la négociation du PAP

Protocole d'Accord Préélectoral

Le PAP prévoit l'organisation du CSE : la durée du mandat, les collègues et leur composition, le nombre de sièges, le crédit d'heures et les modalités de l'élection. De nombreuses dispositions sont négociables, il est donc nécessaire de s'informer et de se former.



Le SNCA-CGT vous accompagne dans la mise en place du CSE.

FORMATION > Contactez le SNCA-CGT : bn@snca-cgt.fr



263, rue de Paris
Case 544-4
93515 Montreuil Cedex



contact@snca.cgt.fr
www.snca-cgt.fr

FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE